

**RAPPORT D'ACTIVITÉ
DE LA COMMISSION DE SURENDETTEMENT DES PARTICULIERS
DU CALVADOS
ANNÉE 2019**

Rapport établi conformément à l'article R.712-12 du Code de la consommation¹

Préambule, la commission de surendettement des particuliers du Calvados est compétente pour l'ensemble du département. Elle s'est réunie à 24 reprises au cours de l'année sous revue.

Principaux éléments relatifs à l'activité de la commission

Dépôts de dossiers et redépôts

Le nombre de dossiers déposés a fortement diminué (-19,8%) par rapport à 2018, représentant une baisse de 427 dossiers. Cette tendance baissière est plus marquée que celles connues aux niveaux régional (-15,1 %) et national (-12,2 %). Le nombre de redépôts concerne toujours un dossier sur deux. Pour comparaison, ce même taux est de 48,5 % en Normandie et de 44,3 % en France-Métropole. Cependant, la part des redépôts après une suspension d'exigibilité des créances, a diminué de 5 points (12,4%) mais reste supérieure à celle observée en Normandie (9%) et en France-Métropole (8,5%).

Recevabilité et orientation

Les capacités de remboursement sont négatives dans une majorité de dossiers recevables (46,4 %), chiffre inférieur à ceux de la région (47,8%) et de la France-Métropole (48,2 %).

4,6 % de dossiers ont été déclarés irrecevables par la commission du Calvados contre 3,7 % en 2018, hausse comparable à celle de la Région (+0,9) mais supérieure à celle de la France-Métropole (+0,2) sur la même période.

Le nombre de dossiers déclarés recevables et orientés dans le département a connu une baisse moins significative que celle du nombre de dossiers déposés s'établissant à - 7,8 %.

Conciliation / mesures imposées / mesures d'effacement de dettes

La part de mesures imposées avec ou sans effacement a progressé en 2019 alors que celle des mesures d'effacement total des dettes se contracte (6 points) sous l'effet d'une meilleure situation économique et de l'impact des solutions pérennes mises en place.

La proportion de plans conventionnels de redressement définitifs demeure quasi stable à 6,8 %.

Mesures pérennes et mesures provisoires

En conséquence de la baisse des mesures d'effacement total des dettes et de l'augmentation des mesures d'attente, notamment sur la partie des dossiers concernés par la vente d'un bien ou la liquidation de la communauté, la part de mesures pérennes a diminué entre 2018 et 2019 (- 1,6 pt). Ce même mouvement est observé en Normandie et en France.

¹ « Chaque commission établit un rapport d'activité annuel. Ce rapport fait état de données statistiques sur le nombre des dossiers traités ainsi que les mesures prises ou recommandées par la commission. Il précise la typologie de l'endettement présentée dans ces dossiers et les difficultés de toute nature rencontrées dans leur traitement. Les rapports d'activité des commissions sont transmis à la Banque de France qui en présente la synthèse dans le rapport mentionné à l'article L. 143-1 du code monétaire et financier. »

**RELATIONS DE LA COMMISSION ET DE SON SECRÉTARIAT
AVEC LES AUTRES ACTEURS DE LA PROCÉDURE ET AVEC DES
ORGANISMES TIERS**

Relations avec les parties prenantes de la procédure	Nombre de réunions²	Objectif / Thème de la réunion
Tribunal ou greffe du tribunal	/	Relations régulières sur les dossiers avec les greffes. L'actualité judiciaire n'a pas permis de rencontrer les magistrats. Une réunion est d'ores et déjà programmée le 10 mars 2020.
Commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX)	/	La transmission d'informations sur le portail EXPLOC permet à la préfecture de connaître les dossiers recevables pour lesquels une dette de logement est déclarée.
Organismes et les travailleurs sociaux (organismes à caractère social, CAF, FSL)	<i>16 réunions 140 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Rencontre avec l'UNCCAS dans le cadre de la convention nationale	<i>6 réunions 43 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Associations de défense des consommateurs et des familles, caritatives ou d'aide aux personnes en difficulté financière	<i>7 réunions 49 travailleurs sociaux assimilés rassemblés</i>	Présentation de la procédure de surendettement, du budget, de la relation banque-client, de la procédure du droit au compte, des fichiers bancaires, de l'offre spécifique, du microcrédit et du site www.mesquestionsdargent.fr
Autres parties prenantes : Établissements de crédit de la place, huissiers, chargés de recouvrement, bailleurs...	1 13 bailleurs	Présentation de la procédure de surendettement,
Autres actions de concertation, d'information ou de formations effectuées (éducation nationale...)		semaine de l'argent (31 élèves) et semaine de lutte contre l'illettrisme (29 jeunes) 20 enseignants, 11 dans le cadre de la convention avec le GRETA

Relations avec la commission de coordination des actions de prévention des actions d'expulsion (CCAPEX) :

Les deux commissions ont coopéré pour prévenir ou suspendre plus efficacement les actions d'expulsions des ménages surendettés.

² (organisées ou participation)

ANNEXE N°1 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ
DONNÉES D'ACTIVITÉ

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs)

Données d'activité

Calvados

Indicateurs	2018	2019	variation 2019/2018 en %
Dossiers déposés	2153	1726	-19,8%
Proportion de redépôts (sur 12 mois à fin septembre)	50,95%	50,11%	
Proportion de redépôts consécutifs à une suspension d'exigibilité des créances (sur 12 mois à fin septembre)	17,66%	12,35%	
Dossiers décidés recevables par la commission	1839	1699	-7,6%
Proportion de dossiers recevables avec résidence principale	9,57%	8,95%	
Dossiers décidés irrecevables par la commission	94	90	-4,3%
Proportion de dossiers irrecevables avec bien immobilier	27,66%	23,33%	
Dossiers orientés par la commission	1868	1723	-7,8%
Proportion de dossiers orientés par la commission avec une capacité de remboursement négative et absence de bien immobilier	49,89%	46,37%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un rétablissement personnel sans liquidation judiciaire (RP sans LJ)	46,79%	42,72%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers une procédure de rétablissement personnel avec liquidation judiciaire (PRP avec LJ)	1,55%	0,52%	
Proportion de dossiers orientés par la commission vers un réaménagement de dettes	51,66%	56,76%	
Dossiers traités par la commission (A+B+C+D+E+G)	2549	1975	-22,5%
Proportion de dossiers clôturés (y compris constats de non accord qui n'ont pas fait l'objet d'une ouverture des mesures) (A)	6,75%	6,28%	
Proportion de dossiers décidés irrecevables (B)	3,69%	4,56%	
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ (C)	46,06%	39,34%	
Proportion d'accords débiteur sur PRP avec LJ (D)	0,86%	0,51%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs (E)	6,67%	6,78%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs réglant la situation de surendettement (F)	3,92%	3,24%	
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs d'attente (consistant en un réaménagement ou un report des dettes)	2,75%	3,54%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement (G)	35,97%	42,53%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement réglant la situation de surendettement (H)	28,44%	34,53%	
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel réglant la situation de surendettement	16,99%	19,95%	
Proportion de mesures imposées d'attente sans effacement (consistant en un réaménagement ou une suspension d'exigibilité des créances)	7,53%	8,00%	
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement (C+D+F+H)	79,29%	77,62%	
Décisions du juge infirmant la décision d'irrecevabilité ou de déchéance de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	40	21	
Décisions du juge infirmant la décision de recevabilité de la commission, à la suite d'un recours (sur 12 mois à fin septembre)	23	14	

PRINCIPALES DIFFICULTÉS RENCONTRÉES DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LA PROCÉDURE

Principales difficultés rencontrées quant à l'application de dispositions de la procédure

La commission relève de réelles difficultés pour la mise en place des mesures. D'une part celles-ci ne sont pas toujours comprises par les débiteurs, et d'autre part, le suivi des budgets est complexe et non accompagné. Les débiteurs ont également des difficultés à identifier leurs créanciers car ils ne connaissent pas toujours les chargés de recouvrement. Enfin, d'autres débiteurs n'arrivent pas à contacter leurs créanciers afin de mettre en place leur plan malgré plusieurs tentatives.

Certains débiteurs pourraient bénéficier d'une aide au suivi de leur budget et à la bonne exécution des mesures prévues par la commission mais l'accompagnement des personnes surendettées, notamment celui recommandé dans les mesures, n'est pas toujours suivi d'effet dans la pratique.

Principales difficultés rencontrées au regard de la situation des personnes surendettées

La commission relève des difficultés de mise en place des mesures liées à la détermination de la date de leur mise en application et de suivi des paliers (les créanciers pouvant réclamer leur échéance alors que le précédent palier n'est pas terminé).

Les courriers présentent des problèmes de lisibilité et donc de compréhension.

Le manque d'accompagnement est souvent décrié par les personnes en difficulté.

Principales difficultés rencontrées auprès des créanciers ou avec d'autres acteurs de la procédure

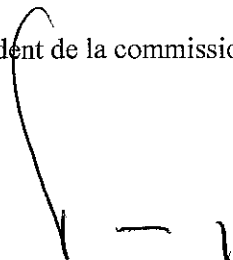
La commission remarque un défaut ou une mauvaise information des banquiers sur les procédures de droit au compte (procédure simplifiée non proposée ou mal appliquée -renvoi direct fréquent de la personne vers la Banque de France-difficulté de délivrance de la lettre de refus) ou sur l'offre spécifique pour les clientèles fragiles qui n'est pas toujours proposée dans le cadre des dossiers de surendettement.

Des difficultés subsistent avec certains huissiers sur l'arrêt des poursuites après la recevabilité du dossier.

L'actualisation des créances suite à une vente d'un bien immobilier allonge le traitement des dossiers car elle est très difficile à obtenir, tout comme la soulte en cas de restitution d'un véhicule.


Date : 12 février 2020

Le président de la commission



Bernard TRICHET,
Directeur départemental des Finances Publiques

Le secrétaire de la commission



Olivier DANES,
Directeur départemental de la Banque de France

STRUCTURE DES DÉCISIONS DE LA COMMISSION

Rapport d'activité des commissions (Indicateurs) Structure des décisions

Indicateurs	Calvados	NORMANDIE	METROPOLE
Proportion de dossiers décidés irrecevables*	5%	5%	5%
Proportion de mesures imposées suite RP sans LJ*	39%	36%	40%
Proportion de plans conventionnels de redressement définitifs*	7%	8%	8%
Proportion de mesures imposées avec effacement partiel ou sans effacement*	43%	44%	40%
Proportion de solutions pérennes réglant la situation de surendettement*	78%	74%	76%

*en % de dossiers traités

ANNEXE N° 2 DU RAPPORT D'ACTIVITÉ TYPOLOGIE DE L'ENDETTEMENT

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Calvados

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	55 153	1 467	6 532	72,8%	85,6%	14 987	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	25 295	217	387	33,4%	12,7%	86 546	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	28 646	1 312	5 124	37,8%	76,6%	13 189	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	1 212	825	1 021	1,6%	48,2%	800	1,0
Dettes de charges courantes	8 198	1 372	5 797	10,8%	80,1%	3 335	3,0
Autres dettes	12 405	1 012	2 565	16,4%	59,1%	1 848	2,0
Endettement global	75 756	1 713	14 894	100,0%	100,0%	19 271	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Normandie

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	282 046	7 627	33 807	74,4%	84,0%	13 623	3,0
<i>dont dettes immobilières</i>	133 621	1 261	2 232	35,3%	13,9%	95 866	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	142 964	6 748	26 396	37,7%	74,3%	12 353	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	5 462	4 207	5 179	1,4%	46,3%	699	1,0
Dettes de charges courantes	46 740	7 429	32 106	12,3%	81,8%	3 440	4,0
Autres dettes	50 178	5 285	12 487	13,2%	58,2%	1 716	2,0
Endettement global	378 964	9 078	78 400	100,0%	100,0%	17 877	8,0

Rapport d'activité des commissions (Endettement)

Métropole

Type de dettes	Encours des dettes en milliers €	Nombre de situations recevables	Nombre de dettes	Part dans l'endettement global	Part des situations concernées	Endettement médian en €	Nombre médian de dettes par situation
Dettes financières	4 446 515	113 432	520 669	73,4%	84,1%	14 810	4,0
<i>dont dettes immobilières</i>	2 118 403	19 343	33 139	34,9%	14,3%	93 930	1,0
<i>dont dettes à la consommation</i>	2 228 869	101 509	411 606	36,8%	75,3%	12 684	3,0
<i>dont autres dettes financières</i>	99 243	60 577	75 924	1,6%	44,9%	800	1,0
Dettes de charges courantes	780 240	109 141	430 773	12,9%	80,9%	3 611	3,0
Autres dettes	835 061	74 814	166 686	13,8%	55,5%	1 791	2,0
Endettement global	6 061 816	134 865	1 118 128	100,0%	100,0%	18 952	7,0